

28 mars 2018

Niger: Des défenseurs des droits humains arrêtés suite à une manifestation

Le 25 mars 2018, les défenseurs des droits humains **Ali Idrissa**, **Moussa Tchangari**, **Nouhou Arzika** et **Lirwana Abdourahmane** ont été arrêtés par les forces de sécurité à Niamey au Niger, en lien avec une manifestation organisée par la société civile appelant à l'abrogation de la loi de finance 2018.

[Ali Idrissa](#) est coordinateur du **Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB)** et de **Publish What You Pay Niger (PWYP)**. Il est également membre du Conseil d'administration et du comité de pilotage pour l'Afrique de PWYP. Il milite depuis longtemps sur les questions relatives à la transparence dans le secteur minier. [Moussa Tchangari](#) est journaliste et secrétaire général d'**Alternative Espace Citoyens (AEC)**, une organisation non gouvernementale qui depuis de nombreuses années se consacre à la promotion des droits économiques sociaux et culturels, en particulier par le biais d'émissions radio. [Nouhou Arzika](#), président du **Mouvement patriotique pour une citoyenneté responsable (MPCR)**, est l'un des acteurs de la société civile nigérienne ; il défend particulièrement les droits des consommateurs. [Lirwana Abdourahmane](#) est membre du MPCR et avocat.

Le 25 mars 2018, Ali Idrissa, Moussa Tchangari, Nouhou Arzika et Lirwana Abdourahmane ont été arrêtés par les forces de sécurité suite à une manifestation organisée pour appeler à l'abrogation de la loi de finance 2018. Selon les organisations de la société civile, cette loi augmenterait drastiquement le coût de la vie et violerait le droit à bénéficier de conditions de vie décentes pour de nombreuses personnes qui vivent déjà dans la pauvreté. Les défenseurs des droits humains ont été arrêtés à différentes heures de la journée bien qu'aucun d'entre eux n'ait participé à la marche.

Dans le décret daté du 23 mars, le président de la Délégation spéciale de la ville de Niamey a interdit la manifestation pour des "raisons évidentes de sécurité... et compte tenu du contexte sécuritaire au Niger et dans la région, et à cause des récentes attaques terroristes". Pendant la matinée de la marche, les forces de sécurité se sont postées aux points de rencontre des manifestants et les ont empêchés de participer à la manifestation, utilisant ensuite du gaz lacrymogène pour disperser la foule et ont arrêtés 23 personnes au total. Par ailleurs la chaîne de télévision gérée par le groupe de presse Labari a été fermée par les forces de sécurité qui sont entrées sans présenter de mandat ni de notification écrite du Conseil supérieur de la communication. En date du 27 mars 2018, les forces de sécurité empêchaient toujours les gens d'entrer dans les locaux.

Bien que les défenseurs des droits humains n'aient pas participé à la marche, ils ont été accusés d'avoir organisé et participé à une manifestation interdite, de complicité d'acte de violence, d'agression et de destructions de biens et ont été inculpés de toutes ces charges par le tribunal de Grande Instance de Niamey. Après l'audience, ils ont été transférés dans différentes prisons, loin de leurs familles.

Le 29 octobre 2017, une manifestation organisée pour protester contre la loi de finance avait également été violemment réprimées par la police, qui avait notamment utilisé du gaz lacrymogène. Le 30 octobre 2017, [Abass Abdoul Aziz](#), [Abdoulaye Harouna](#) et [Djibo Issa](#) avaient été **arrêtés** par la

police locale. Les défenseurs avaient été libérés le 24 novembre 2017.

Front Line Defenders fait part de ses vives préoccupations concernant l'arrestation et la détention des défenseurs des droits humains Ali Idrissa, Moussa Tchangari, Nouhou Arzika et Lirwana Abdourahmane, car cela semble uniquement lié à leur travail légitime et pacifique en faveur des droits humains au Niger.

Front Line Defenders exhorte les autorités du Niger à:

1. Abandonner toutes les charges contre Ali Idrissa, Moussa Tchangari, Nouhou Arzika et Lirwana Abdourahmane car Front Line Defenders pense qu'elles sont uniquement liées à leur travail légitime et pacifique en faveur des droits humains;
2. Libérer immédiatement Ali Idrissa, Moussa Tchangari, Nouhou Arzika et Lirwana Abdourahmane en attendant le verdict de leur procès;
3. Cesser immédiatement de cibler tous-tes les défenseur-ses des droits humains au Niger et garantir qu'en toutes circonstances ils-elles puissent mener à bien leurs activités légitimes en faveur des droits humains, sans craindre ni restrictions ni représailles, y compris le harcèlement judiciaire.